OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

En Numéro 25 CENTIMES

BUREAUX ET RÉDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 71 — Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Belgique, Nord et Hollande 12.00 23.00 45.00
France ... 13.00 24.00 48.00
Colonies poste 16.00 31.00 62.00

MARDI 15 JUIN 1920

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix 33, rue Carnot, Tourcoing

Importantes atténuations aux mesures restrictives dans l'alimentation

NOS FEUILLETONS

Nous commencerons, dans quelques jours, la publication d'un roman sensationnel

Folie d'un Soir

PAR MAXIME LA TOUR

ce récit dramatique, inédit, écrit spécialement pour le JOURNAL DE ROUBAIX, *trouvera auprès de nos lecteurs le succès qu'il mérite.*

Folie d'un Soir

où sous une prise l'intérêt mesquin, la passion et la jalousie d'une part, la vie sentimentale d'autre part, sera lu avec intérêt par nos lecteurs.

AUTRE TYRANNIE

L'histoire est un éternel recommencement. Aussi peu que vous intéressent les origines de la France contemporaine, vous contentant de vivre l'heure actuelle, vous n'êtes tout de même pas sans savoir que les artisans français ont fait jadis une Révolution. Contre qui? Contre quoi? Contre le roi, la noblesse, le clergé ; contre les abus et contre l'état de choses existant.

A ce moment-là, le syndicat s'appelait corporation. Et la corporation, avec sa discipline, avec ses règlements qui mettaient une entrave sérieuse à la liberté individuelle, les ouvriers d'alors l'avaient dans le nez. Admettons qu'ils avaient raison.

Alors, comment expliquer que leurs successeurs, les travailleurs d'aujourd'hui, — une minorité de travailleurs — enchaînent leur liberté et enchaînent la liberté des autres, dans des syndicats qui les manœuvrent au gré de leurs secrets desseins? Et ceux qui obéissent — et imposent aux autres d'obéir — au jour et à l'heure indiqués, de cesser le travail, se rendent-ils compte du but inavoué et parfois inavouable que poursuivent les maurais bergers qui les enfoncent dans les maigres pâturages de la grève?

Entendez que la C. G. T. possède la science infuse et la vérité intégrale? Quand elle affirme que la nationalisation est le régime idéal, le meilleur moyen de régir les chemins de fer, ne peut-elle pas se tromper? Sommes-nous obligés de nous incliner et de dire, amen? Rien ne prouve que ce ne soit pas le projet de M. Le Trocquer ou le contre-projet de M. Loucheur qui ne soit pas le meilleur!

Qu'en savent, par exemple, tous les employés de tramways de France qui se sont embarqués sur ce bateau, après avoir débarqué et laissé en panne leurs voyageurs? La tyrannie syndicale moderne, plus féroce et plus dangereuse que celle des anciennes corporations, les a obligés à ce geste qui avait la prétention d'imposer à tous les Français la manière de voir de la C. G. T. sur la nationalisation. N'est-ce pas là une tyrannie insupportable?

Tyrannie pour tyrannie, ce n'était pas la peine de tout chambarder, en 89. Si le travailleur moderne doit abdiquer complètement la personnalité, c'est l'oppression. Et s'il est opprimé, peu lui chaut que ce soit au nom de la corporation ou au nom du syndicat. Il reste opprimé. Si la C. G. T. dit : « l'Etat, c'est moi! », pourquoi avoir guillotiné un successeur de Louis XIV?

Et le but de M. Jouhaux de prouver que lui seul détient la bonne manière de réorganiser les transports, est-il atteint? Dit-on qu'il a pendant un mois, essayé de mettre en échec tous les moyens de locomotion, a-t-il fait la preuve de la supériorité de sa conception? A-t-il surtout converti les voyageurs à la beauté de son système? Il est permis d'en douter.

La C. G. T. a malheureusement dans son passé, donné beaucoup plus de preuves de sa capacité désorganisatrice que de sa faculté de réorganiser. Et sa dernière tentative d'écraser les masses sur son action, a coûté près d'un demi-milliard aux travailleurs et à notre pays, pour qui la leçon est dure. Si elle pouvait, au moins, leur être profitable.

Nous pestons contre une tyrannie et ceux qui crient le plus fort et qui la renversent, s'empressent aussitôt d'en créer une autre beaucoup plus dure! Quels singuliers bipèdes nous sommes! — Ed. P.

INFORMATIONS

CEUX QUI DISPARAISSENT

Paris, 14 juin. — Le romancier Jules de Gastyne vient de mourir, à l'âge de 73 ans, à son domicile, 12, rue de Médicis.

On annonce également la mort de l'abbé Loisy, professeur à la Faculté des lettres de l'Institut Catholique de Paris, membre de l'Institut (section des Inscriptions et Belles-Lettres).

LES AUMONIERS MOBILISÉS

Paris, 14 juin. — D'après des renseignements fournis par le ministère de la Guerre, le nombre des aumôniers titulaires et auxiliaires mobilisés pendant la guerre est le suivant :

De culte catholique, 555; du culte protestant, 312; du culte israélite, 30.

Sont morts au champ d'honneur, 58 aumôniers catholiques, 6 protestants, 2 israélites.

Ont été décorés de la Légion d'honneur, 191 catholiques, 10 protestants, 2 israélites; de la Médaille militaire, 14 catholiques, 1 protestant.

Ont été cités à l'ordre de l'armée, 134 catholiques, 10 protestants, 2 israélites.

LA PESTE BUBONIQUE EN ESPAGNE

Une nouvelle venue de Barcelone annonce que des cas de peste bubonique auraient été constatés en Espagne. Le service de santé du port de Marseille a pris des mesures de précaution.

LES QUOTIDIENNES

SAGES CONSEILS

Dans l' « Information Ouvrière », M. A. Merrheim, secrétaire de la Fédération des métaux et l'un des chefs incontestés du syndicalisme, explique, en un long article, « Ce qui paralyse et tue les révolutions ».

Pour le lieutenant de M. Jouhaux, ce qui paralyse et tue les révolutions, c'est la démagogie, l'influence des bateleurs de la politique. Il constate que nous traversons une période « immonde ». « Les ambitions, les appétits, s'étalent cyniquement. Le mensonge, les délations, la calomnie, sont répandus à profusion. Avec une espèce de rage, l'immoralité s'affiche, se hausse à la hauteur d'un principe et exerce ses ravages dans toutes les classes de la société. »

Ce tableau n'est évidemment pas trop poussé au noir et l'auteur, sans regarder bien loin, a pu en trouver les traits principaux, autour de lui, dans les milieux socialistes. Pour l'encourager, il extrait un manuscrit dans lequel Waldeck-Rousseau, prenant la défense des « vétérans de 1848 », dit de rudes vérités aux illuminés qui grisent le peuple avec des mots, des formules et le laissent mourir de faim : aux démagogues qui « arrachent les applaudissements de la foule en excitant ses appétits plutôt que d'éveiller son âme. »

Waldeck-Rousseau stigmatisait, en 1899, ceux qui font espérer aux ouvriers que par la seule vertu magique de son nom, la République — et M. Merrheim ajoute pour la génération présente, la Révolution — réalisera la complète émancipation de tous et « qu'en se révélant libre, le pays n'aura plus qu'à se croiser les bras et à attendre d'elle la manne nourricière. C'est pauvreté d'esprit de le penser et c'est une triste besogne que de le prêcher aux foules ignorantes ».

« La République n'est point le repos sans travail et le salaire sans labeur; elle est le gouvernement qui veut le plus d'efforts et de dévouement, le moins d'oisiveté et de paresse. »

Après l'homme politique de 1899, le syndicaliste de 1920 constate que le besoin de bien-être semble diriger le peuple plutôt qu'un idéal de justice. Et le résultat c'est que : « Les passions sont restées, les doctrines ont disparu. On veut plus et on raisonne moins; il y a plus d'appétits dans les tendances que de convictions ».

C'est tout à fait cela, et il n'est personne parmi les spectateurs attentifs des événements actuels qui ne reconnaisse la vérité de ce fidèle résumé de la situation sociale.

M. A. Merrheim termine son article par une phrase que tous les arrivistes du socialisme politicien et tous les farceurs cynique du bolchevisme feront bien de méditer :

Les militants auront à décider, dit le notable législateur : « S'ils veulent suivre ceux qui ont le courage de dire, de soutenir que la haine ne peut que détruire, que la violence ne saurait être créatrice de forces, de liberté et de bien-être et qu'il est criminel de détourner la classe ouvrière de son but en lui enseignant la paresse comme un droit, l'immoralité comme un procédé de représailles, la négation de ses devoirs comme l'usage de ses libertés. »

Ces réflexions d'un « déboulé » devraient être affichées dans tous les lieux de réunion des syndicats. Elles sont la condamnation sévère de l'attitude prise par la plupart des dirigeants du mouvement syndical.

Maurice Aubert.

LA PAIX

L'exécution du Traité de Versailles

L'état des livraisons de charbon et de bétail effectuées par l'Allemagne

Paris, 14 juin. — La commission des réparations communique l'état actuel des livraisons de charbon et de bétail effectuées par les Allemands à titre de réparation, en vertu des annexes IV et V de la partie VIII du Traité de Versailles.

Charbon. — Au 30 mai 1920, la France avait reçu 4.636.042 tonnes, dont 405.000 tonnes furent rétrocédées au Luxembourg.

A la même date, l'Italie avait reçu 316.063 tonnes et la Belgique 98.553 tonnes.

Bétail. — Livraisons faites à la France, au 31 mai 1920 : chevaux, 6.547; bovidés, 40.720; ovins, 67.476; chèvres, 7.575.

Livraisons faites à la Belgique au 31 mai 1920 : chevaux, 3.118; bovidés, 43.486; ovins, 32.644; chèvres, 6.410; volailles, 29.339.

L'ASSASSINAT D'ESSAD PACHA

Le récit d'un témoin

De ce drame qui dura trois secondes et dont nous avons parlé hier, voici le récit que fait M. Georges Goga, secrétaire du général, qui a assisté au crime :

Vers midi et demi, Essad pacha, sorti comme à l'accoutumée, pour aller déjeuner. Une voiture l'attendait rue de Castiglione. Il y prit place avec son neveu Djemil bey et son aide, Mlle Lisette Bell, dont il avait fait la connaissance naguère à Deauville. Mais à ce moment, s'aperçevant qu'il avait oublié des papiers, le général retourna à l'hôtel et revint peu après.

A cinq ou six mètres de l'automobile se trouvait Averie Rustem. Il tira brusquement un gros revolver de sa poche et, appuyant la crosse sur sa poitrine, fit feu. Les deux premiers coups ratèrent, mais les deux dernières balles atteignirent le général à l'épaule gauche et au flanc droit. Le malheureux s'écroula sur le trottoir, tout près de la voiture. Il était mort.

Pendant que le personnel de l'hôtel montait le corps dans la chambre, l'assassin, qui tentait de prendre la fuite, fut arrêté par des agents et des chauffeurs et à demi-lynché.

Je ne sais quels motifs l'ont porté à commettre ce crime odieux. Jamais Rustem ne m'avait parlé du général, et pendant nos très courtes entrevues, il ne fut pas question de politique.

Le Budget de 1920 à la Chambre

Paris, 14 juin. — La séance est ouverte à 15 h., sous la présidence de M. Raoul Péret.

Le Budget de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale

La Chambre discute le budget de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale.

M. Maurier, après avoir félicité M. Millerand d'avoir créé le ministère de l'Hygiène sociale, commente le but et les directives de cet organisme. Il critique vivement le manque de méthode apporté par l'Etat dans sa lutte contre les quatre grands fléaux nationaux : tuberculose, syphilis, alcoolisme et dépopulation, et trouve dérisoires les crédits demandés à cet effet (1 million 900.000 francs).

La discussion générale est close et les 43 premiers chapitres sont adoptés.

Parlant sur le chapitre 44, M. de Rothschild réclame un crédit de 3 millions pour les laboratoires de bactériologie et les dispensaires. M. Brousse estime suffisant le crédit de 2 millions. Après un court débat, l'amendement de Rothschild est voté à main levée.

Les derniers chapitres du budget de l'Hygiène sont adoptés. Après une courte discussion du budget de la troisième section du ministère de l'Instruction publique (enseignement technique), la suite de la discussion est renvoyée à mardi matin, et la séance est levée à 19 h.

Landru et ses dix femmes

Les révélations de l'instruction

Paris, 14 juin. — M. Bonin, juge d'instruction, qui résume sa longue enquête en faisant connaître le résultat à Landru, avant la clôture définitive de l'instruction, a établi ce qu'avait dépensé l'inculpé sur les 40.000 francs que lui avait procurés la mort de dix femmes.

L'instruction a établi que Landru avait monté une véritable agence matrimoniale dont il était le seul et éternel fiancé. La correspondance matrimoniale de l'inculpé a été retrouvée dans ses cartons. Il en résulte qu'il a reçu des lettres de 283 femmes et qu'il a répondu à 169 d'entre elles.

Toutes ces femmes ont été recherchées et chacune a fait l'objet d'une enquête spéciale; les unes sont mariées, d'autres sont restées dans leur famille, quelques-unes sont décédées de mort naturelle.

Les preuves de ces relations nombreuses avec ces femmes attirées toutes par des promesses de mariage et que le juge a placées sous les yeux de Landru, ont contrarié fort le barbe-bleu de Gambais, qui s'est renfermé dans son mutisme habituel.

QUI SERA PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS?

La désignation de M. Harding

Paris, 14 juin. — La presse se félicite de l'élimination de M. Johnson et accueille fort bien la victoire de M. Harding, dont ils soulignent la droiture, le bon caractère travailleur. Elle insiste sur le fait qu'il est l'ami intime de M. Herrick, ancien ambassadeur de France, francophile éprouvé.

LES ORIGINES DE M. HARDING

Le sénateur Harding, désigné comme candidat républicain, a cinquante-cinq ans.

Il est né, nous dit « The Litterary Digest », dans une ferme de l'Ohio, qui était celle de son grand-père, et il est l'aîné de huit enfants. Son père était médecin et exerce encore. La famille est d'origine écossaise et hollandaise.

A dix-neuf ans, il se transporta avec les siens dans la ville de Marion, dans l'Ohio, où, passant successivement par tous les emplois, il travailla à l'impression, puis à la rédaction des feuilles locales. Tout jeune, il devint propriétaire du journal « The Star », qui est resté son entreprise principale et la plus chère, et aux bénéfices de laquelle il fait, depuis une douzaine d'années, participer ses collaborateurs en qualité d'actionnaires.

A deux reprises, M. Harding fut membre du Parlement. Il fut nommé lieutenant-gouverneur, mais refusa le renouvellement de ce mandat. Deux ans après la scission qui livra l'Ohio aux démocrates, il était élu sénateur à 100.000 voix de majorité.

A la Commission de Circulation

Un nouveau projet de Code de la route
La suppression du permis de conduire

Paris, 14 juin. — La commission centrale de circulation, qui siège au ministère des travaux publics, a rédigé un nouveau projet de Code de la route pour toute la France. Dans ce projet, un paragraphe est aujourd'hui très discutable, c'est celui relatif à la suppression du permis de conduire les voitures à moteur.

Ce paragraphe, qui a fait l'objet d'une vive discussion, a été néanmoins adopté, malgré l'opposition de certains membres qui ont montré que ce projet entraînerait d'abord la perte pour le fisc des droits de permis se montant à une cinquantaine de millions par an, et que son adoption compromettrait la sécurité publique, en ce sens qu'elle désarmerait la police de la route vis-à-vis d'individus déséquilibrés récidivistes d'accidents.

LES NOUVEAUX IMPOTS ET l'amendement des députés-maires

Paris, 14 juin. — M. Jules Cels, après avoir exposé les nombreux avantages de l'amendement des députés-maires qui, en rétablissant l'équilibre des budget communaux et départementaux, permettrait de doter toutes les régions françaises de l'outillage indispensable, a insisté sur la nécessité dans laquelle se trouve la Chambre de le voter rapidement.

Pour arriver à un rapprochement entre les Etats-Unis et ses alliés

Londres, 14 juin. — La « Westminster Gazette » annonce que le colonel House vient de partir pour l'Europe avec l'approbation du président Wilson et du gouvernement. Il ira en Angleterre, en Suisse, en Belgique, en France, en Hollande, en Allemagne, en Pologne et en Tchéco-Slovaquie.

Ce voyage aurait été entrepris sur la pressante demande de l'Angleterre et de la France fort inquiètes de voir croître considérablement les divergences de vues entre les Etats-Unis et les Alliés.

Une CATASTROPHE MINIÈRE EN HONGRIE

173 TUÉS ET 36 BLESSÉS

Un dépôt de dynamite a sauté dans une mine hongroise, près de Temesvar, au moment où les mineurs remontaient à la surface. Il y a eu 173 tués et 36 blessés. Vingt corps n'ont pas encore été retrouvés.

LES CONGRÈS

Un CONGRÈS des MINEURS DE LA LOIRE
La nationalisation

Saint-Etienne, 14 juin. — Le Congrès des mineurs réuni à la Bourse du Travail, a donné mandat à ses représentants au Congrès national de la Fédération des travailleurs du sous-sol, de défendre la question de la nationalisation et de l'assimilation des conseillers prud'hommes mineurs au bénéfice des retraites et de demander des explications sur l'échec du dernier mouvement.

UNE BOMBE ÉCLATE DANS UN THÉATRE A LA HAVANE

La Havane, 14 juin. — Une bombe a éclaté au Théâtre National pendant la représentation d'« Aida », au moment où Caruso chantait. Une grande panique s'est produite. Il y a plusieurs blessés. Les dégâts matériels sont considérables. Caruso a regagné son hôtel en costume de théâtre.

LA VAGUE DE BAISSE

Les doléances d'un consommateur

Nous avons publié samedi une interview dans laquelle M. Alfred Dames le distingué secrétaire général de l'« Association française des fabricants de tissus » exposait les raisons pour lesquelles la baisse ne pouvait être qu'à longue échéance en ce qui concerne les produits manufacturés dont les multiples transformations sont très longues, comme les tissus.

Un consommateur nous ayant adressé sur la baisse en général une lettre suggérée par cette interview, en nous priant de la publier, nous lui donnons la parole en lui laissant la responsabilité de ses affirmations :

J'ai lu avec un vif intérêt l'interview de M. Alfred Dames, parue dans le « Journal de Roubaix » de ce jour.

M. Alfred Dames, homme de grande valeur et d'une haute compétence, est de plus un excellent avocat. En qualité de secrétaire général de l'Association française des fabricants de tissus, ses déclarations sont un éloquent plaidoyer en faveur du maintien de la hausse des tissus.

Connaissant, d'une part, la courtoisie de M. Alfred Dames, d'autre part, l'hospitalité accueillante du « Journal de Roubaix », je me permets de vous demander de faire entendre à présent la voix des malheureux consommateurs qui forment une catégorie autrement plus nombreuse que les fabricants de tissus, catégorie dont les intérêts sont au moins aussi respectables.

Je ne vais pas me lancer dans la discussion technique d'une fabrication que j'ignore. Je ne connais que le prix du tissu que j'achète chez le marchand. Pas plus que M. Dames je ne donnerai aucun chiffre..., mais si mon ignorance des affaires lainières me défend de préciser par chiffres, j'avoue que j'aurais été heureux de voir le plaidoyer de M. Dames rendu plus éloquent par l'énoncé de quelques prix d'achat.

C'est ainsi par exemple qu'il eut peut-être été très instructif pour le consommateur de connaître le prix d'achat « des lames qu'on tisse actuellement et qui ont été achetées il y a six mois au minimum à des cours plus bas » : le simple particulier, ouvrier, bourgeois, ou employé, aurait pu se rendre compte du bénéfice réalisé actuellement sur la vente des tissus dont le prix a augmenté en même temps que le cours des laines durant ces six derniers mois.

N'avons-nous pas vu depuis une année des négociants, gros ou détail, changer sans scrupule de semaine en semaine les étiquettes de leurs marchandises en stock au fur et à mesure qu'une nouvelle hausse était « annoncée »? Qui donc oserait dire le contraire? « C'est le commerce », répondait-on aux acheteurs simplistes qui s'étonnaient de la plus-value que prenait la même pièce de tissu exposée pendant quelques semaines au même étalage. En conscience, ce gain est-il licite? Oui ou non?

La vraie morale, la morale d'autrefois, vous dira que le stockage ou l'accaparement, dans le but de provoquer la hausse par raréfaction, ou de profiter d'une hausse immodérée, est illicite; pour parler franchement, il est malhonnête de vendre, au cours du jour, avec 100 ou 150 0/0 de bénéfices, une marchandise que l'on possède en magasin depuis plusieurs mois. Aucune subtilité juridique ne peut faire taire la voix de la conscience pas plus d'ailleurs que celle du bon sens.

Qui donc ne se souvient encore de la dernière grève du textile? Du jour au lendemain, dans certains magasins, il était impossible de se procurer un mètre de tissu. En moins de 48 heures ces magasins s'étaient vidés. Au lendemain de la grève, alors que les métiers ne tournaient peut-être pas encore, ces mêmes magasins étaient réapprovisionnés comme par magie... mais, et chacun le comprenait..., avec une hausse sensible due cette fois à l'augmentation des salaires!

En résumé, l'acheteur, ne comprend pas pourquoi alors qu'on lui a fait supporter sans délai ni ménagement toutes les hausses possibles et imaginables, on prétend maintenant, l'empêcher de bénéficier immédiatement de la baisse, alors qu'on a immédiatement augmenté les marchandises en magasin achetées à bas prix.

La baisse actuelle n'est pas telle, et M. Dames le sait bien, qu'elle obligerait nos industriels et détaillants à vendre à perte s'ils appliquaient autant de précipitation à baisser leurs prix qu'ils en ont mis quand il s'agissait de les hausser. Les bénéfices seraient un peu moindres et ne fondraient que se rapprocher, de loin encore, de la normale. Et quand cela serait? Si quelques marchands buvaient « un bouillon » comme l'on dit vulgairement, quel mal y aurait-il? Ne serait-ce pas là la revanche du droit et de la justice sur l'exploitation?

Nous avons souvent entendu cette phrase à Roubaix depuis quinze jours dans la bouche de certains négociants en tissus : « A Roubaix on espère maintenir les prix au moins jusqu'après l'hiver ». Eh bien, non, messieurs, nous, les consommateurs, nous espérons encore un peu en votre loyauté..., et si notre espoir est vain, il faut que nous sachions restreindre nos achats au strict minimum. Nous ne craignons aucun des maux annoncés par M. Dames; l'industrie roubaisienne ne chômera pas de nitôt pour cette raison là!...

Veuillez agréer, etc...

Un consommateur.

LA RÉPERCUSSION SUR LE COMMERCE DE DÉTAIL A PARIS

Paris, 14 juin. — Il apparaît nettement que la question dominante est bien celle exposée par plusieurs organes qui se demandent si la baisse constatée dans le commerce en gros aura prochainement une répercussion sensible sur le commerce de détail.

On cite déjà quelques exemples de baisse dont le public a pu bénéficier dans différents quartiers de Paris, notamment à Grenelle et à Auteuil, où le veau en détail s'est vendu trois francs de moins au kilo.

LES PRIMEURS

Poursuivant son enquête dans le Midi, l' « Excelsior » après avoir souligné l'excellente récolte en primeurs, notamment en fruits, insiste sur le coût élevé de la main-d'œuvre. C'est ainsi que la cueillette de cerises, dans les Alpes, est revenu à 30 centimes le kilo. Dans beaucoup d'endroits, les fruits sont restés sur les arbres et les propriétaires, grands régulateurs du marché, n'expédient que très prudemment.

Pour les fraises, beaucoup de producteurs ont renoncé à la cueillette, tant en raison du coût de la main-d'œuvre que de l'insécurité des transports.

D'une manière générale, les producteurs se désintéressent des marchandises qui ne peuvent être vendues au moins 75 francs les 100 kilos prix auxquels viennent s'ajouter les exigences de certains intermédiaires.

Toutefois, « Excelsior » croit qu'il faut s'attendre à une diminution générale des primeurs, à cause de leur abondance et aussi en raison des améliorations réelles introduites dans les transports et les tarifs.

Discours de Lloyd George

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 14 juin. — Un député demande le rétablissement de l'occupation britannique dans les régions de Cilicie, évacuée par les forces françaises, afin de protéger la population de ce pays.

M. Harmsworth répond que les Français ne retirent pas leurs troupes de Cilicie, mais effectuent un mouvement de concentration dans certains districts.

Répondant à une question, M. Lloyd George dit que la contribution du gouvernement britannique, en vue de couvrir les frais de la Société des Nations, s'élève, pour la dernière année financière, à 23.000 L. Le premier ministre ajoute que le gouvernement britannique n'est pas renseigné, quant aux sommes souscrites ou promises par d'autres pays.

M. Lloyd George dit que le nouveau gouvernement allemand n'a pas fixé de date précise pour la conférence de Spa. Il est probable que cette conférence aura lieu le 5 juillet; il est entendu que les premiers ministres français et anglais auront, entre eux, le 3 juillet, à Bruxelles, une nouvelle conférence.

Londres, 14 juin. — On confirme que l'entrevue de M. Lloyd George et de M. Millerand aura lieu dans une semaine, en France. A la demande de M. Lloyd George, cette entrevue a été définitivement décidée, et M. Millerand a accepté qu'elle ait lieu à Boulogne-sur-Mer, le lundi 21 juin.

LE RÈGLEMENT DES DOMMAGES DE GUERRE

LES EXAGÉRATIONS DANS LES RÉCLAMATIONS. — LE COCHER AUX 13 PANTALONS.

Le Tribunal des dommages de guerre de Compiègne a réduit la somme de 5.200 fr. accordée par la commission cantonale de Noyon, à un ménage — cocher et cuisinière — qui réclamait 17.000 fr. pour réparation d'effets mobiliers. On aura une idée de l'exagération de leur demande lorsqu'on aura que le cocher voulait se faire remplacer treize pantalons.

DERNIÈRE HEURE

Modifications officielles aux mesures restrictives dans l'alimentation

Paris, 14 juin. — Le sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement communique la note suivante :

Il apparaît que les circonstances actuelles permettent de modifier ou d'atténuer diverses mesures restrictives relatives à la consommation du lait dans les hôtels et restaurants, ainsi qu'à la mise en vente de la confiserie et de la pâtisserie.

Comme les fruits sont abondants et constituent une denrée périssable, qu'il importe de consommer rapidement, les restaurateurs et hôteliers pourront désormais servir des fruits à leur clientèle en plus du dessert ou fromage déjà autorisé.

D'autre part, en raison de la production plus forte du lait pendant la période estivale, la consommation du lait frais et de la crème à l'état frais, pure ou mélangés à d'autres préparations culinaires, est permise jusqu'au 5 octobre prochain dans les hôtels, restaurants, cafés, etc., et autres établissements servant des aliments ou boissons.

En ce qui concerne la confiserie, il serait prématuré de revenir actuellement au régime de la liberté complète; toutefois, à titre provisoire et jusqu'à octobre, l'interdiction du vendredi de la pâtisserie et de la biscuiterie pendant deux jours consécutifs par semaine, est levée pendant ces deux jours, mais seulement pour la pâtisserie et la biscuiterie fabriquées avec des farines autres que celles de froment et de seigle ou météil.

En outre, la mise en vente de la confiserie est autorisée sans distinction de jour, jusqu'au 15 octobre prochain.

Le décret édictant ces mesures paraît au Journal Officiel du 15 juin.

L'assassinat à Paris du général albanais Essad Pacha

Paris, 14 juin. — Le procureur de la République, M. Scherdlin, accompagné de son substitut, M. Philippos, du docteur Paul, et du juge d'instruction, M. Deif, s'est rendu, lundi après-midi, à la Villa Saïd, où se trouve déposé le corps d'Essad Pacha. Des constatations nouvelles ont été faites. Le docteur Paul pratiquera mardi l'autopsie. Le juge d'instruction va entendre un certain nombre de témoins.

L'examen du docteur Paul, médecin-légiste

Paris, 14 juin. — D'un premier examen pratiqué par le docteur Paul, médecin-légiste, il résulte que le général Essad Pacha a été atteint d'un premier projectile qui a traversé en sécon le thorax droit, et d'un second qui a pénétré dans le thorax gauche, se logeant probablement dans le poumon.

Le praticien estime que la mort a dû être instantanée. L'autopsie ne sera pratiquée que mercredi, car on attend la femme du général, qui a [illegible] à Paris.

Le calme le plus complet règne aux abords de la villa Saïd, demeure d'Essad Pacha. Jusqu'à présent se sont inscrits, notamment, M. Vignon, représentant M. Millerand, président du Conseil, ministre des affaires étrangères ; M. Patchich, ancien président du Conseil de Serbie.

La liberté du commerce de la viande congelée

Paris, 14 juin. — La liberté a été rendue le 1er juin au commerce de la viande congelée et le ravitaillement a cessé ses achats; mais, contrairement à certains bruits, le ravitaillement dispose encore dans ses entrepôts de Paris, Le Havre, Dunkerque et Marseille de 12.000 tonnes de viandes diverses. Une partie de ces stocks est destinée aux départements des Régions libérées.

A la Commission des Finances

Les indemnités de guerre
Le budget des régions libérées

Paris, 14 juin. — La commission des finances de la Chambre a examiné, lundi, le compte de dépenses recouvrables sur les versements à recevoir en exécution des traités de paix. Elle a adopté les conclusions du rapporteur général, M. Loucheur, et les propositions de M. Lugol en ce qui concerne le budget des régions libérées.

Nos relations avec le Vatican

C'est vraisemblablement vendredi, que la commission des finances examinera le projet des crédits relatifs au rétablissement de l'ambassade au Vatican. Il y aura trois thèses en présence : celle de l'adoption du crédit, celle du rejet et celle de la réduction pour l'heure d'un [illegible]

Le Prix national des Beaux-Arts au statuaire Paul Dardet

Paris, 14 juin. — Le Conseil supérieur des Beaux-Arts s'est réuni, lundi matin, au Grand Palais, pour procéder à l'attribution du prix national et des bourses de voyage. On a désigné à une forte majorité, pour le prix national, le statuaire Paul-Adolphe Dardet, auteur d'un colossal groupe de pierres : « La Faune » et d'une tête de femme exécutée à la fois en bronze et en marbre.

Complot anarchiste contre le Gouvernement des Soviets

Londres, 14 juin. — Les journaux anglais reproduisent une dépêche de Berlin en date du 13 juin annonçant qu'un complot anarchiste aurait été organisé à Moscou contre le gouvernement des Soviets. L'assassinat de Lénine et de Boucharine avait été fixé pour le 1er mai.

L'affaire n'ayant pas réussi à cette date, des meurtriers avaient, paraît-il, choisi pour l'attentat le 21 juin, jour où Lénine doit prendre la parole au quartier général de Yorcouboo. Trois arrestations auraient été opérées.

LA VAGUE DE BAISSE

Le prix du vin à Nîmes

Nîmes, 14 juin. — A la Bourse, le vin a baissé aujourd'hui de 10 francs par hectolitre. Les cours varient de 90 à 125 francs.

Le prix de la viande baisse en Belgique

Bruxelles, 14 juin. — Le ministre du ravitaillement a pris un arrêté abaissant de façon sensible le prix de la viande de boucherie. Cette mesure a été prise à la suite de la baisse qui s'est produite sur le bétail sur pied.

Grave accident d'autobus à Bilbao

Nombreuses victimes

Bilbao, 14 juin. — Un autobus portant 42 voyageurs a versé près d'un pont et est tombé dans la rivière. Six cadavres ont été retirés jusqu'à présent ; neuf personnes ont été blessées grièvement et plusieurs légèrement.

Arrestations en Belgique pour fournitures à l'ennemi

Bruxelles, 14 juin. — Le « Soir » annonce que le directeur et les administrateurs d'une importante carrière de la région de Namur ont été arrêtés, pour fournitures à l'ennemi ; d'autres arrestations sont imminentes.

Découverte de gisements de charbon en Belgique

Bruxelles, 14 juin. — Les journaux signalent qu'au cours de sondages pratiqués dans la province de Limbourg, aux environs de Lummel, on a découvert des gisements de charbon qui paraissent très importants.

BRUXELLES EST SANS GAZ NI ÉLECTRICITÉ

Bruxelles, 14 juin. — On annonce que les ouvriers de l'usine concessionnaire du gaz et de l'électricité de ceinture, ayant quitté le travail ce matin, la ville est sans gaz ni électricité. Cette grève contraint au chômage de nombreux ateliers et usines ; les tramways ne peuvent circuler.

UNE RESOLUTION DE LA FÉDÉRATION SOCIALISTE DE CHARLEROI

Charleroi, 14 juin. — La Fédération socialiste, au cours de sa nouvelle assemblée, a voté une résolution affirmant sa confiance dans ses élus : MM. Brunet, président de la Chambre, et Destrée, ministre des finances, et a rejeté une motion hostile à la participation socialiste au gouvernement et au projet d'augmentation des traitements du clergé.

UN VŒU DU CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES

Bruxelles, 14 juin. — Le Conseil communal de Bruxelles a adopté, par 27 voix contre 1 et 2 abstentions, un vœu tendant à voir retenir dans sa forme actuelle l'Université d'expression française de Gand, et de voir créer, dans une autre ville flamande, une université flamande.

Dernières Nouvelles Sportives

HIPPISME

LE CONCOURS HIPPIQUE DE LILLE. — Seconde journée. — Favorisée par un temps à souhait, la seconde réunion organisée par la Société Hippique de Lille avait attiré une nombreuse assistance.

Dans la tribune du jury avaient pris place MM. Edouard Rasson, Alphonse Feller-Terrynck, Pierre Deurousseau, Régnillart, du Club Hippique de Roubaix; Albert Vandenbeghe, Alexis Tatrice, et Maurice Venot, de la Société Hippique de Lille. Les fonctions du commissaire général étaient remplies par M. André Cauche. MM. Cattin, et Pierre Reynderick assuraient celles de chronométreur.

Le [illegible] du concours prêtait son concours à la réunion.

Voici les résultats des diverses épreuves :

Prix de la Victoire (sous-officiers), 24 concurrents. — 1er prix, 100 fr., Cisson, Maréchal-des-Logis Piquet, du 6e chasseurs; 2e 50 fr., Acrobate, au Mal des Lis Corbeillet; 3e 50 fr. Diable à quatre, à l'aspirant Dilly; 4e 50 fr., Gris II, à l'adjudant Bossenot.

Prix Faidherbe (temps militaire), 8 concurrents. — 1er prix, 500 fr., Incas, au lieutenant Carbon, du 8e chasseurs, sans faute, en 1' 38''; 2e, 300 fr., et 300 fr. au-revoir Le Victoire, au lieutenant Carbon, au Kléber III, au lieutenant Boré, du 1er chasseurs, sans faute, en 1' 55''; 4e Dhanson, du 5e dragons, en 1' 58''; 5e Kolas, au lieutenant de Parmentier, du 1er chasseurs; 6e Inkia, au lieutenant Warteile, du 6e chasseurs.

Grand Prix de la Ville de Lille (temps civils), 12 concurrents. — 1er prix, 1.500 fr., Tapageur, à M. Delsalle, sans faute en 1' 40''; 2e 1.000 fr., Le Cocktail, à MM. Maurice Demassieux et Jacques Delsalle, 0 en 1' 44''; 4e 400 fr., Joyeux, à M. Coutel; 5e 300 fr., Saint, à M. Maurice Demassieux; 6e 200 fr., Pont, à M. Maurice Demassieux; 7e [illegible]

La Matinée a pris fin vers 18 heures.